

FRANÇOIS REBSAMEN MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

EMMANUEL MACRON MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMERIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.travail-emploi.gouv.fr

www.economie.gouv.fr

Paris, le 3 avril 2015 N° 526

François REBSAMEN et Emmanuel MACRON ont réuni aujourd'hui les partenaires sociaux pour leur présenter le bilan de la mise en œuvre de l'ANI 2013 relatif à la loi sur la sécurisation de l'emploi (LSE)

La LSE est une bonne loi, fondée sur un bon accord. Elle met en place un modèle de marché du travail qui conjugue capacité des salariés à faire face aux aléas et marge de manœuvre des entreprises pour anticiper les mutations économiques et s'adapter aux chocs de la conjoncture. Notamment, cette loi a initié un mouvement de fond, qui consiste à mettre en place des droits portables qui suivent le salarié tout au long de sa carrière, jusque dans les périodes de chômage : complémentaire santé, compte personnel de formation, droits rechargeables.

La LSE est aussi le symbole d'une méthode fondée sur le dialogue social, et la démarche qui a présidé à son élaboration se poursuit dans son évaluation. La réunion d'aujourd'hui initie un processus de dialogue constructif : les partenaires sociaux ont souhaité approfondir le bilan jusque mi mai et à l'issue de ces travaux, nous examinerons ensemble les correctifs législatifs ou réglementaires qu'il pourrait être nécessaire d'apporter.

Contacts presse:

Cabinet de François REBSAMEN : 01 49 55 31 02 Cabinet d'Emmanuel MACRON : 01 53 18 45 13